LE MOT DU LUNDI

N° 95 29 novembre 2010

En 1854, la municipalité de Turin a dû ouvrir d'urgence un orphelinat provisoire pour y recueillir une centaine d'enfants dont le choléra a enlevé le papa et la maman. Le maire demande aux instituts catholiques d'en adopter quelques-uns. Don Bosco en accepte vingt.
L'un d'eux, Pietro Enrico rappelle :
«Un jour, Don Bosco arriva et me demanda mon nom, mon prénom et puis, si je voulais venir avec lui.
Oui, Monsieur.
Dis à ton frère de venir avec nous, lui aussi.
Nous fûmes conduits à l'Oratoire et la mère de Don Bosco lui disait :
– Tu acceptes toujours de nouveaux enfants, mais comment allons-nous les nourrir et les habiller ?
Je dus dormir pendant plusieurs nuits sur un petit tas de feuilles avec une couverture. Don Bosco et sa mère, le soir, raccommodaient nos pantalons et nos vestes parce que nous n'en avions pas de rechange.»
d'après T. BOSCO, «Don Bosco.», Cerf, 1981, P. 255.

Convention sur les droits de l'enfant des Nations Unies, 1989

Article 20. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat. .

Pour recevoir le MDL, invitez vos connaissances
à transmettre leur mail à claude.somme@gmail.com

DB WSL, chaussée de Stockel, 270
1200 Bruxelles

PLANTER UN ARBRE ? ASSURER L'AVENIR

Don Bosco reçoit une visite

chez le Premier Ministre Ratazzi

Don Bosco est reçu par le Pape Pie IX

« La Vierge Marie veut que nous lancions une Société »

* Avec l'aimable autorisation des Editions Dupuis à Marcinelle